

Assurance responsabilité civile primaire d'AIG Canada



Tirez votre épingle du jeu dans un marché de l'assurance saturé et trouvez ce dont vous avez besoin grâce à ce guide sur l'Avantage AIG

- Vous mettre en relation avec des responsables de comptes commerciaux de classe mondiale
- Mettre en évidence des principaux domaines de valeur différenciée d'AIG
- Fournit des exemples d'avantages d'AIG en matière d'assurance responsabilité civile primaire pour les courtiers et les clients
- Démontre pourquoi nous avons une position de leader sur le marché de l'assurance responsabilité civile primaire



L'avantage AIG

Souscription spécialisée

- Fournit aux clients une expertise et des informations en matière d'assurance responsabilité civile primaire par le biais d'équipes de souscription spécialisées dans trois bureaux canadiens
- Fournit une grande appétence pour le secteur, ce qui permet aux souscripteurs de répondre rapidement aux besoins du marché
- Permet des solutions flexibles et une intégration transparente avec les lignes d'assurance multirisques à l'étranger, environnementales, multirisques excédentaires, immobilières et financières pour les risques intermédiaires et complexes

L'ATOUT AIG

L'appétence générale par rapport à l'industrie permet d'anticiper les besoins des clients et de fournir des solutions personnalisées.

Contrôle et conseil en matière des risques

- Fournit des consultants internes spécialisés dans le domaine des risques pour guider et développer des solutions efficaces de gestion de la sécurité et des risques propres à chaque secteur d'activité
- Propose des plateformes d'apprentissage en ligne, basées sur le Web, portant sur la sécurité au travail et divers sujets liés à la gestion des risques, afin de répondre aux besoins de formation
- Aide à l'intervention d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, gestion de crise et contrôle des coûts au moyen de PIER (Pollution Incident and Environmental Response®) (Incidents de pollution et réponse environnementale)

L'ATOUT AIG

Le service interne de conseil en matière de risques d'AIG fournit aux clients une expertise sectorielle, des outils, des formations et des services pour les aider à réduire les risques.

Expertise en matière de réclamations

- Utilise des stratégies de règlement éprouvées, et accès à des avocats de la défense d'élite à des tarifs négociés pour une assistance juridique à l'échelle nationale, ce qui permet de mettre en œuvre des solutions qui tiennent compte des nuances et des réglementations locales
- Emploie des professionnels spécialisés dans les sinistres au Canada pour fournir aux clients un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Offre un traitement global des réclamations et un accès plus efficace aux informations sur les réclamations en temps réel et aux rapports automatisés IntelliRisk®

L'ATOUT AIG

Le partenariat et l'expertise permettent aux clients d'obtenir des résultats favorables en matière de réclamations.

Une grande appétence pour le secteur

Prévention des sinistres axée sur le secteur

Une équipe interne expérimentée en matière de réclamations

Assurance responsabilité civile primaire d'AIG Canada



Pourquoi AIG

Souscription spécialisée

PROBLÈME: Une entreprise manufacturière privée cherchait une structure plus efficace pour ses entreprises canadiennes et américaines en pleine croissance.

SOLUTION: Grâce à son expertise sectorielle, AIG a compris les besoins d'exposition et de couverture du client, en lui fournissant un programme maître contrôlé, y compris diverses polices déductibles et admises.

AVANTAGE: Le client a choisi une structure sur mesure qui répondait à ses besoins de couverture avec l'avantage supplémentaire de la prévention des sinistres pour aider à gérer les coûts des pertes.

L'ATOUT AIG

Notre appétit pour la croissance a soutenu une approche personnalisée pour une nouvelle entreprise.

Solutions de contrôle des risques

PROBLÈME: Un grand détaillant devait réduire le nombre de glissades et de chutes dans ses magasins de détail. Les pratiques de sécurité n'étaient pas uniformes dans tous les magasins.

SOLUTION: Les consultants chargés du contrôle en matière de multirisques d'AIG ont créé un programme de sécurité normalisé et ont organisé des formations sur la sécurité dans plusieurs installations clés. La direction a également été formée pour renforcer constamment la formation sur les risques et la sécurité.

AVANTAGE: Dans les neuf mois suivant la mise en œuvre des recommandations de contrôle des risques d'AIG, la gravité et la fréquence des glissades et des chutes ont été réduites de plus de 20 %.

L'ATOUT AIG

L'approche holistique et le travail d'équipe d'AIG ont permis une conformité mondiale.

Expertise en matière de réclamations

PROBLÈME: Une réclamation a été faite et un procès intenté contre un fabricant de produits assuré, alléguant que le produit de l'assuré était défectueux et qu'il a exacerbé les dommages qui ont entraîné des préjudices.

SOLUTION: Nos experts en réclamations ont réussi à régler la réclamation pour une fraction de la somme demandée avant qu'elle ne soit soumise à un jury en présentant des preuves d'experts sur le rôle du demandeur dans l'accident ainsi qu'en identifiant les lacunes procédurales de l'affaire qui serviraient de base à un appel gagnant.

AVANTAGE: La réclamation a été résolue à une juste valeur et à une fraction du risque évalué.

L'ATOUT AIG

L'expertise d'AIG en matière de sinistres permet d'obtenir des résultats équitables pour les assurés.

Qu'est-ce que l'assurance responsabilité civile primaire d'AIG?

- L'assurance responsabilité civile automobile et générale de première ligne avec coût garanti, franchise et retenues auto-assurées pour les moyennes et grandes entreprises commerciales.
- Offrir un large éventail d'appétences et des solutions flexibles aux risques de dommages avec une connaissance approfondie du secteur.
- Intégration transparente avec les lignes d'assurance multirisques à l'étranger, environnementales, multirisques excédentaires, de biens et financières.
- Prestations spécialisées de contrôle des pertes et services dédiés au traitement des réclamations.

Pour en savoir plus:

www.aig.ca/fr/entreprises/produits/responsabilite-civile/assurance-responsabilite-commerciale-generale

Les scénarios décrits ici ne sont donnés qu'à titre d'exemples. La couverture dépend des faits réels de chaque cas et des conditions générales et exclusions de chaque police individuelle. Toute personne intéressée par le(s) produit(s) ci-dessus doit demander une copie du formulaire normal de la police pour une description de l'étendue et des limites de la couverture.

American International Group, Inc. (AIG) est un organisme d'assurance mondial de premier rang. Les sociétés membres d'AIG fournissent une large gamme d'assurances dommages, d'assurances vie, de solutions de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et des services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et à assurer la sécurité de leur retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont cotées à la Bourse de New York.

Des informations supplémentaires sur AIG sont disponibles sur www.aig.com | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig. Ces références contenant des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre de commodité, et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incorporées par référence dans le présent document.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur agréé des produits d'assurance commerciale et de personnes d'AIG au Canada. La couverture pourrait ne pas être offerte dans toutes les provinces et tous les territoires et est sujette au libellé réel de la police. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des tiers indépendants. Le logo AIG et AIG sont des marques de commerce d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à l'adresse www.aig.ca.

© 2022 American International Group, Inc. Tous droits réservés.